On nous rapporte qu'une jeune fille Mlle Elise V.., servante, s'est jetée, ce matin, dans le canal de Roubaix. Deux passants se sont portés à son secours et ont réussi à la ramener saine et sauve sur la rive.

Cause de cette tentative de suicide : mariage rompu.

Nous avons dernièrement signalé une erreur bien regrettable commise dans la transmission d'un télégramme. M. le Directeur des postes et télégraphes du Nord nous adresse à ce propos la lettre suivante :

« Lille, le 7 février 1881.

» A Monsieur le Directeur-Gérant du *Journal de Roubaix*.

» Monsieur,

» La note relative au service télégraphique insérée dans votre numéro du 22 janvier dernier ayant attiré l'attention de l'administration, j'ai l'honneur de vous faire connaître que l'irrégularité qu'elle signale a donné lieu à une enquête et que l'agent en cause a été l'objet d'une peine disciplinaire.

» Je dois souvent vous faire remarquer à ce propos que l'irresponsabilité de l'État en matière télégraphique a son correctif dans la faculté donnée aux expéditeurs de s'assurer contre les erreurs de transmission en recommandant leurs télégrammes intérieurs.

» Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

» *Le Directeur des Postes et Télégraphes du Nord*,
» BLERZY ».

L'affaire de Baisieux

L'enquête commencée au sujet de la découverte d'un fœtus dans le cimetière de Baisieux est aujourd'hui terminée. Bien que le rapport de M. Staes, médecin à Camphin, écarte toute idée de crime, Adolphine Vanbervesles n'en a pas moins été arrêtée. Elle est en ce moment à la maison d'arrêt de Lille. Mme Vanbervesles a été laissée en liberté.

Parmi les personnes qui ont été entendues dans l'enquête, se trouve le fossoyeur, M. Narquet, dont la déposition a beaucoup aidé la justice dans ses investigations. M. Narquet était occupé, vendredi après-midi, à creuser une fosse quand il vit une femme, qu'il reconnut pour Mme Vanbervesles, accroupie au pied de la haie de clôture du cimetière et creusant un trou à l'aide d'une bêche.

La fosse dans laquelle M. Narquet se trouvait était déjà assez profonde pour lui permettre de se dissimuler et de voir sans être vu. Après un travail qui ne dura pas moins d'un quart d'heure, Mme Vanbewerles s'éloigna. C'est alors que le fossoyeur, voulant se rendre compte de ce qui venait de se passer, enleva la terre fraîchement remuée et découvrit le fœtus qu'il porta au maire de la commune.

Cette découverte a causé à Baisieux une émotion qui n'est pas encore calmée.

Les protestations formées par le parti radical de Tourcoing contre les élections municipales de cette ville, ont été examinées hier, par le Conseil de préfecture.

L'audience a duré 7 heures 55 minutes.

Nous donnons plus loin un compte-rendu très circonstancié des débats.

M. le Préfet du Nord accompagné de M. Bouffet, secrétaire général, a procédé mardi soir à l'installation de la nouvelle municipalité lilloise. Après avoir donné lecture du décret du Président de la République, nommant le maire et les adjoints, M. le Préfet a assuré le Conseil municipal de sa sympathie et de sa bienveillante sollicitude.

M. Géry Legrand, maire de Lille, qui, malgré son deuil récent, n'avait pas voulu retarder cette cérémonie d'installation, a remercié M. le Préfet de ses excellentes paroles. Il a ensuite quitté la salle en compagnie de M. le Préfet et de M. Bouffet, après avoir confié la présidence de la séance de M. Rigaut, premier adjoint.

Le conseil procède immédiatement après à la nomination du secrétaire et des membres des diverses commissions.

Ont été nommés :

Secrétaire, M. Félix Deschamps ; membres de la commission de l'instruction publique ; MM. Giard, Werquin, Levray, Dodanthun, Debièvre, Baggio, Charles, Fauche, Brame.

Commission des finances : MM. Edouard Desbonnets, J.-B. Desbonnet, F. Bonduel, Canissié, Peert, Basquin, Mariage, Grandel, Marsilion.

Travaux publics : MM. Roussel, Alhant, Rochart, Crépy, Deschamps, Pamelard, Bouchée, Carton, Gavelle, Buquet.

La séance a été levée à 10 heures 45 minutes.

LE RECTEUR A LILLE. — L'un des correspondants parisiens de l'*Echo du Nord* lui annonce comme arrêtée au ministère de l'instruction publique une mesure que l'Université aurait, dit-il, dû prendre depuis longtemps ; il s'agit de la division du rectorat entre les deux villes universitaires du Nord, Lille et Douai. Des quatre facultés qui composent le centre, nous devrions dire l'ellipse universitaire du Nord, les plus importantes, celles qui exigeraient au plus haut point la présence immédiate du chef, sont toutes les deux à Lille ; dans ces conditions, les habitudes acquises sont donc l'unique raison du maintien à Douai de la résidence de M. le recteur de l'Académie.

C'est pour atténuer les inconvénients de cet état de choses que le ministre de l'instruction publique vient de prendre une décision en vertu de laquelle M. le recteur résidera dorénavant un jour par semaine à Lille. L'*Echo* croit savoir que le jour choisi sera le mardi, et que le cabinet du recteur sera installé provisoirement à l'Hôtel-de-Ville.

Par décret du 1er février, M. Lamy, colonel du 127e de ligne, en garnison à Valenciennes, vient d'être nommé officier d'instruction publique.

M. Lit, instituteur public à Wervicq sud (2e classe) est nommé à Dunkerque (même classe) rue de l'Abreuvoir.

M. Féder, professeur à la Faculté de droit de Douai, est chargé du cours sur une matière approfondie du droit français, en remplacement de M. Danjon, appelé à d'autres fonctions.

M. Michel est chargé du cours d'histoire du droit public et privé.

M. de Folleville est chargé du cours de droit international privé (création nouvelle en vertu de l'article 4 du décret du 28 décembre 1880.

Par décret, en date du 9 février 1881, rendu sur la proposition de M. le président du conseil, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, vu les présentations faites par la faculté des sciences de Lille, et par la section permanente du conseil supérieur de l'instruction publique, M. Bertrand, docteur ès-sciences, est nommé professeur de botanique à la faculté des sciences de Lille.

Par décision présidentielle du 8 février 1881, rendue sur la proposition du ministre de la marine et des colonies, M. le capitaine de frégate Prouhet (Edmond-Félix) a été nommé au commandement de l'aviso de flotille *la Mouette* et de la station de la Manche et de la mer du Nord.

Le conseil municipal d'Anhiers a procédé dimanche à l'élection des maire et adjoint de cette commune.

Ont été nommés : maire, M. Caby ; adjoint, M. Coulmont.

Nous lisons dans l'*Echo du Nord* :

LE SALON DE LILLE. — On nous parle pour notre exposition de peinture d'une bonne fortune qui, si elle se réalise, donnera au Salon de Lille une originalité très particulière. Nous voulons parler de la participation du principal groupe de l'école anglaise.

En dehors des expositions universelles qui ont lieu à Paris tous les dix ans, on n'a aucune occasion, en France, de suivre les travaux et les évolutions des écoles étrangères. La participation sérieuse des peintres belges et anglais aurait ce double avantage de mettre ces deux écoles en présence de l'école française, ce qui donnerait un attrait très vif à notre exposition, et d'en faire autre chose qu'une simple réduction du Salon de Paris.

La société chorale l'*Union des Travailleurs* donnera, dimanche prochain, 13 février à 6 heures et demie précises un grand concert vocal et instrumental qui aura lieu dans le grand salon de l'Hôtel-de-Ville.

L'*Union* s'est assuré le concours des *Enfants de la Lyre*, harmonie de Wattrelos.

Voici le programme du concert :

PREMIÈRE PARTIE. — *L'Union des Travailleurs*, *L'Adieu des Pêcheurs*, chœur, Saintis. — *Les Enfants de la Lyre*, *La Mystérieuse*, Hemmerlé. — G. Servrand, *La Jalousie d'Oroemane*, scène, L. Bordèse. — Detemmermann, *La Juive*, air, F. Halévy. — Lhoest, *Le Crucifix*, pensée dramatique, Bordogny. — Prouvost, chansonnette comique, ***.

DEUXIÈME PARTIE. — *L'Union des Travailleurs*, *Les Paysans*, chœur, Saintis. — *Les Enfants de la Lyre*, *Les Cloches de Corneville*, fantaisie, L. Chic. — G. Servrand, *Le Roi des Bohémiens*, romance, F. Boppini. — Detemmermann et Lhoest, *La Reine de Chypre*, due, F. Halévy. — D. Parent, *Le Trésor du Pauvre*, romance, Martyas. — Florin, *Le Frappé de Dieu*, Bordèse. — Prouvost, chansonnette comique, ***.

Le piano sera tenu par M. E. Vromant. — Pendant ce concert, une quête sera faite au profit des pauvres.

Voici le programme du concert que la musique municipale de Bondues donnera, le dimanche 13 février, dans la salle du patronage Saint-Joseph avec le concours d'artistes étrangers.

PREMIÈRE PARTIE

1. *Les trois Mousquetaires*, ouverture, musique municipale. — 2 Romance pour ténor. Frémont. — 3. Septuor, exécuté par les jeunes musiciens de la Société. — 4. Chansonnette, Lefebvre. — 5. *Gand air du Chalet*, par M. Lambotte, baryton solo la fanfare Delattre de Roubaix. — 6. Romance pour basse, M. Lamblin. — 7. Chansonnette comique M. Desmettre.

DEUXIÈME PARTIE

1. Cavatine du *Barbier de Séville* Musique municipale. — 2. Romance, par M. Pennel. — 3. 6me air varié de clarinette de Brepsant, exécuté par D. Delespierre. — 4 Romance pour basse Lamblin. — 5. Chansonnette par Lefebvre. — 6. Variation de hautbois X.X. — 7. Chansonnette comique, M. Desmettre. Le piano sera tenu par M*** — Prix du cachet : un franc.

Conseil de Préfecture du Nord

Audience du 9 février

ÉLECTIONS MUNICIPALES
de Tourcoing

Le conseil est présidé par M. de Praneuf ; assesseurs : MM. Joppé et Delpech.

Commissaire du Gouvernement : M. Bouffet, secrétaire général, assisté de M. Delaporte.

Rapporteur : M. de Praneuf.

Il y a quatre protestations contre les élections de Tourcoing.

La première est celle du sieur Carron-Catel ;

La seconde protestation est du même auteur. C'est un complément de la première.

La troisième est de M. Dervaux *seul*. Faits de corruption, réponses insérées tardivement, boissons payées aux électeurs, sermons dans les églises, etc., etc.

Un mémoire de Me Vanlaër, a répondu aux articulations du sieur Dervaux (4e protestation).

Quant aux insignes *tricolores* incriminés, cela est puéril.

Aucune boisson n'a été distribuée. Cela est nié formellement par les industriels incriminés etc., etc.

Il y a déjà plus de 30 griefs articulés par les protestataires. Le mémoire a répondu à tous.

INCIDENT

M. le président remarque, pour sa part, qu'il ne se sent pas suffisamment éclairé sur la question du patronage de Tourcoing.

Il se demande comment s'y prendre pour entendre les témoins.

Il y en a 21 cités par les protestataires.

Me Vanlaër, pour les défendeurs croit qu'avant de procéder à une enquête, il faut préciser sur quoi les témoins doivent déposer. L'honorable avocat entend, pour la première fois, parler de ces 21 témoignages, Il lui a été impossible par suite d'appeler des contre-témoignages. Il demande donc, tout en s'en rapportant à la sagesse du conseil, que les faits dont on veut déposer soient précisés avant tout.

Vous avez voulu faire une enquête, avant que le conseil l'ait ordonnée. Soit ! mais sur quelle ligne vont porter les dépositions. Pour que le débat soit vraiment contradictoire, nous devons au moins connaître les faits dont il s'agit.

Me Basquin répond que l'audition de ses témoins est nécessaire pour prouver les protestations.

Le Conseil considère que c'est aux demandeurs de faire la preuve de leurs allégations, sauf à donner même autorisation à la partie adverse.

PLAIDOIRIE DE Me BASQUIN

Me Basquin engage immédiatement l'action au fond.

Les élections, à Tourcoing sont pour lui, scandaleuses. Il y a eu, assure-t-il, corruption partout. L'avocat discute les chiffres. Il croit que 5 ou 6 belges ont pris part au vote. Cette première irrégularité a été, d'après lui, suivi de celle-ci : dans un bureau, quand le président a ouvert la boîte servant d'urne, des deux serrures il n'y en avait qu'une de fermée. Il y a eu possibilité de fraude.

Les affirmations de l'avocat excitent à plusieurs reprises les rires d'une grande partie de l'auditoire et même des protestataires, notamment quand il dit qu'à Tourcoing, il y a beaucoup plus qu'ailleurs de gens illettrés.

Des applaudissements éclatent lorsque l'avocat conteste aux porteurs de bulletins de la liste conservatrice, le droit de porter à la boutonnière, une rosette tricolore pendant la distribution des bulletins.

M. le président fait remarquer au public que ces manifestations sont déplacées.

L'avocat passe ensuite au fait de distribution de boissons dans les réunions électorales. Il en cite les auteurs. Il dit que c'est une manière, à Tourcoing, de démoraliser le suffrage universel.

On a distribué la veille de l'élection des bons de pains, viande, charbons.

Il s'agit ensuite des exhortations faites en chaire, dans une église en faveur de la liste réactionnaire.

Ici se place l'affaire du patronnage, la violation de sépultures, dit Me Basquin, par usurpation d'une portion du cimetière.

Les vieillards des hospices ont été conduits voter en voiture.

Il y a eu des promesses de vêtements si la liste réactionnaire triomphait.

On a dit que, si la liste Dervaux passait, les christs seraient enlevés des écoles, etc.

L'avocat affirme que M. François Dervaux n'a *jamais rien fait, ni dit, contre la religion*.

Les porteurs devaient recevoir 1 franc par chaque candidat réactionnaire qui serait élu.

Ici l'avocat incrimine le *grand nombre* de porteurs de la liste qui a passé. Il ne veut pas qu'on stimule ainsi les porteurs Il voit là une fraude électorale.

Il accuse aussi ses adversaires d'avoir dit que les candidats républicains sont capables de tout, même de jeter, comme à Paris, du vitriol dans les bénitiers, etc. etc. A propos des articles de la *Gazette de Tourcoing*, l'avocat refait son discours déjà prononcé au tribunal correctionnel de Lille, lors du procès intenté à *la Gazette* par M. Dervaux et perdu par lui.

Quand l'avocat parle de Caron-Catel et qu'il dit que c'est un homme essentiellement populaire à Tourcoing, on rit dans l'auditoire. — Exclamations de surprise !

PLAIDOIRIE DE Me VANLAER

L'honorable défenseur proteste d'abord contre toute ingérence de la politique dans les réunions électorales municipales.

Il voit en face de lui le chef des radicaux, M. François Dervaux, escorté de qui ? de cet homme populaire, de ce *médecin d'herbes*, qui a nom Carron-Catel !!! et puis !... c'est tout ! mais passons, dit-il, à l'examen des faits.

Dix belges, dites-vous, ont voté. C'est un *lapsus*, sans doute. Vous n'avez écrit que deux noms : Lamarque et Flaveau.

Lamarque a toujours voté. Quant à Flaveau, il est français et depuis 40 ans il est employé en cette qualité dans la maison de M. Debuchy.

Mais la boîte du scrutin et sa mauvaise serrure ?

Il y a au dossier l'explication de M. Seynave et du bureau à ce sujet.

Or, les juristes disent même que le manque d'une seconde serrure ne vicie pas le vote, à moins que les faits frauduleux ne soient prouvés.

Vous ne supposez pas que qui que ce soit ait ouvert la boîte. En quoi l'élection a-t-elle donc été viciée ?

Tous les membres du Bureau ignoraient l'état de la boîte. De plus, un homme envoyé par un candidat républicain, est resté toute la journée, surveillant les opérations. Il a été constamment assis, dans la salle, près du bureau.

De plus, M. le maire de Tourcoing a proposé aux adversaires de sa liste de vouloir bien désigner, à l'avance, des hommes de leur opinion pour être scrutateurs par portion égale avec les siens.

Pour les affiches tricolores du « comité des libertés publiques. » Je ne sache pas dit Me Vanlaer, que nos adversaires rient le monopole des couleurs nationales.

« Le comité des Libertés publiques » veut conserver les traditions chères à la population. Or, vous avez toujours porté atteinte à ces traditions ; nous avons mis les électeurs en garde contre vous. Il y a quelque chose de naïf dans cette revendication à votre profit des couleurs nationales.

Vous parlez de nos vivacités de polémique. Qu'on lise donc votre circulaire, M. Dervaux, où vous traitez vos adversaires de *rénégats* parce qu'ils ont des affiches tricolores !

Passons à M. Caron-Catel. Ce personnage parle de fausse nouvelle dans sa protestation, mais un jugement récent a reconnu qu'il n'y avait pas absolument fausse nouvelle.

Il y a chose jugée.

L'orateur remarque que, ce qui a été dit de M. Carron ne lui a guère nui, pas plus qu'aux autres de sa liste ayant protesté contre l'adjonction de leurs noms à cette liste. Ils ont tous eu plus de voix que lui, malgré la popularité qu'on prête à ce *médecin d'herbes*.

Vous parlez mal de nos réunions, ah ! ça ! vous ne voulez donc pas que les patrons se rapprochent des ouvriers !

Les cartes qu'il fallait avoir pour pouvoir entrer ne portaient aucune marque, je l'affirme, dit l'avocat.

La boisson ? Pendant la semaine, avant l'élection, nous avons reçu les électeurs nous leur avons offert, comme à nos hôtes, deux consommations, de 20 centimes !... Y a-t-il là corruption ? y a-t-il danger pour le suffrage universel ? alors je plains ce dernier.

Cela était public, vous pouviez voir par vous-mêmes. Nous avions le droit, et nous en avons usé, de mettre les électeurs en garde contre vos doctrines que nous croyons funestes à nos traditions religieuses et autres.

Tous les patrons nient absolument avoir poussé leurs ouvriers. L'avocat lit, entre autres, une protestation de M. Paul Dubrulle, s'indignant de voir son nom incriminé par le sieur Dervaux, à qui il inflige un énergique démenti.

Les bons de pain, de viande etc. distribués régulièrement par les sociétés charitables, l'ont été également la semaine qui a précédé les élections, comme elles ont encore eu lieu après.

Il y a eu, dites-vous aussi, des sermons dans les églises de Tourcoing, le 9 janvier.

C'est probable, car il en est ainsi tous les dimanches.

D'ailleurs, M. François Dervaux est venu, dans l'église Saint-Christophe écouter le sermon.

Pour ne pas le compromettre devant ses amis, disons qu'il est parti aussitôt après. Il doit savoir qu'il n'y a pas été question d'élection.

A Notre-Dame, le prédicateur s'est indigné d'entendre calomnier le vénérable fondateur du patronage, et puis il a dit à ses auditeurs : Faite votre devoir ! Voilà tout.

Me Vanlaër en parlant du patronage, rappelle que le principal promoteur en a été le père de M. F. Dervaux. Déjà le fait avait été relaté lors du procès correctionnel de la *Gazette*.

L'orateur explique comment une portion du cimetière fut prise pour le patronage.

En 1880, sur la dénonciation de M. Dervaux, une enquête a lieu. Le rapport ressemble extrêmement au style peu administratif de M. Dervaux, selon les propres expressions de M. le commissaire du gouvernement, plus loin.

On y trouve de l'hostilité à tout ce qui est religieux.

Or, c'est rompre en visière avec l'esprit de Tourcoing, c'est vous qui vous êtes fait l'adversaire de vos concitoyens. Vous ne pouviez représenter leurs intérêts vrais, leurs intérêts les plus chers.

Une réjouissance a eu lieu le lendemain de l'élection, oui, mais cela n'était nullement promis.

Enfin sa réponse à la *Gazette de Tourcoing* a paru dans cette feuille samedi soir, veille de l'élection De quoi se plaint-il donc ?

La circulaire que vous nous reprochez, a-t-elle inventé un fait contre vous ? Candidat, nous pouvons vous interroger, nous le devons, quand il s'agit de ce que nous avons de plus cher, la religion.

M. le sénateur Testelin a approuvé l'enlèvement des christs, à Paris, nous vous avons demandé si vous étiez de cet avis-là.

« Et pour les distributions de pain, de charbon, faites par vos amis, ne sont-elles pas équivoques ?

L'orateur lit une « Marseillaise du vote » en faveur de la liste Dervaux. Elle excite une douce gaîté dans l'auditoire. Cela est sorti d'un cabaret dénommé : *les trois couleurs*.

Nos porteurs, au nombre de 100 seulement, étaient récompensés par nous, certes et nous avons stimulé leur zèle. C'étaient des hommes très sûrs. Nos adversaires en avaient le même nombre.

Il ne reste donc rien des allégations, des protestations des sieurs Carron Catel, Dervaux, Cuvelier et consorts.

La séance est suspendue à 5 heures 1/2 ; puis reprise à 6 heures.

AUDITION DES TÉMOINS

Voici les témoins des demandeurs : MM. Lehoucq, Benque. Ce dernier est un cabaretier, il a servi pour 644 francs pendant les deux jours de réunions. Il y avait du monde plein la salle, de 6 à 700 personnes. Il a servi environ 4 chopes par homme. On se succédait dans la salle et on buvait dans l'intervalle des discours.

M. Guyot, employé à la gare, MM. Dessachy, Mutuel, Taffin ; ces témoins qui sont des pensionnaires de l'*Hôtel de Flandre*, place Charles Roussel, ont vu boire.

M. Liagre, électeur, déclare qu'il n'allait pas là pour boire. On ne savait pas celà d'avance. Il a déjà vu payer ainsi à boire par les organisateurs de réunion.

M. Leblanc, électeur, a été invité par son contre-maître à aller à la réunion. On buvait.

M. Scalbert, électeur, déclare n'avoir assisté à aucune réunion « de la *réaction*, » dit-il fièrement.

Il sait que sur 250 *travailleurs*, quinze électeurs ont reçu chaque fois 3 francs. On le lui a dit, raconte-t-il.

M. Delescluse, même déposition, mêmes termes que la précédente. M. Codron est entré avec une carte où il a mis son nom. on buvait dans la salle du cabaret, mais pas dans la salle de réunion.

M. Desmettre, a vu un monsieur parler. On nous a dit qu'il payait une chope à chacun. Il y avait peut-être 20 minutes que les autres buvaient et moi je n'avais rien. Il fallait aller au comptoir. (Rires universels),

M. Deroo a vu boire et a bu lui même au *Pré Catelan*.

M. Hourquin, électeur, a été à une réunion à l'*Hôtel de Flandre*. Un monsieur demandait qu'on votât pour lui et on buvait.

M. Désiré Dessauvages n'a pas cru qu'on lui demandait son vote en l'invitant à boire.

M. Delberghe, cabaretier, n'est pas électeur. Il a remarqué qu'en paie toujours à boire en pareille occasion.

M. St-Léger, électeur, a vu donner 3 francs à chaque ménage pauvre de ses locataires pour faire les Rois, c'était M. Herbaux, il n'a pas donné de bulletin.

Il a reçu un bulletin avec sa carte de la part d'un agent de police. Les femmes disaient que si les élections étaient bonnes, on aurait quelque chose.

M. Petit est un gamin, on l'a fait venir parce que sa mère, comme tous les locataires a reçu 3 francs pour les Rois qui se tirent le lundi du *Parjuré*, c'est-à-dire le 10 janvier, le lendemain des élections. Tous ont eu 3 fr. même les veuves, les belges, tout le monde en a eu, il n'avait pas entendu parler de cela avant les élections.

TÉMOINS A DÉCHARGE

M. Auguste Lefebvre raconte comment se passaient les réunions dont il a été l'un des organisateurs. Partout il a incinéré les cartes d'invitation. Le témoin disait à ses invités : Je vous reçois ici chez moi, je vous offre quelques chose, comme on a l'habitude quand on reçoit des invités.

Le témoin donne un démenti formel à ceux qui disent qu'on buvait à discrétion dans la salle du cabaret.

Cela est confirmé par un autre témoin.

Tous les électeurs, n'importe l'opinion, étaient admis à nos réunions, dit M. Lefebvre.

Un soir, au *Pré Catelan*, un groupe se mit à chanter. Le témoin leva la séance. C'était des hommes qui avaient bu avant d'entrer. Le témoin ignore ce qui a été payé.

M. Flipo-Bouchard, a été organisateur de réunions privées pour le scrutin de ballottage. Quand un orateur avait parlé, on passait des rafraîchissements, comme dans un entr'acte.

M. Emile Duvillier a été invité un jour dans une réunion à exposer le but du *Comité des Libertés publiques*. Il a cru qu'il était démocratique d'offrir une chope de bière à des ouvriers qui avaient travaillé depuis près de 7 heures sans rien prendre.

Le témoin rappelle qu'il avait mis pour condition à son acceptation que la liste comporterait 7 ou 8 noms de républicains et que tout serait fait sous le drapeau tricolore. (Rires indécents dans une partie de l'auditoire.)

Le témoin s'arrête et regarde les interrupteurs. Le silence se rétablit.

Il a su qu'apres la fin d'une réunion, des individus ont encore bu dans la salle d'un cabaret ; à partir du mercredi, des individus avinés venaient à ces réunions. Un soir, on en arrêta un qui emportait 7 verres dans ses poches. Ces gens-là mettaient réellement le comptoir au pillage et arrachaient les consommations des mains du cabaretier.

Les vieillards des hospices qui ne pouvaient marcher on les a fait monter en voiture, il est vrai. Le témoin lui-même l'a fait, surtout pour le retour.

Le témoin n'a jamais vu retourner des cartes à des patrons.

Un de ses ouvriers, Carette, se vantait d'avoir voté contre lui. Il est à croire que le bonhomme n'a pas été bien *terrorisé*, puisqu'il demande à rentrer chez le témoin après en être sorti à son gré.

M. Barrois-Lepers proteste contre la distribution excessive de boissons. Il venait des gens ivres. Dans la salle d'en haut le paiement était fait par lui.

M. Barrois affirme que l'un des protestataires, M. Alfred Desbouvries lui a témoigné son regret d'avoir donné des renseignements sur de prétendues irrégularités.

M. Félix Debuchy, administrateur n'a l'hospice, affirme qu'aucun vieillard de été conduit au scrutin. Aucun vieillard n'a reçu de bulletin avant son départ. Pas un bulletin n'est entré à l'hospice.

Le témoin demande qu'on le confronte avec Dervaux et Vannesbus qui l'ont accusé d'avoir donné 2 francs à chaque électeurs.

M. François Dervaux avoue avoir recueilli *toutes* les protestations, *sauf à les controler plus tard*. Nous avons reconnu que cette accusation notamment n'est pas fondée.

L'avocat Basquin se défend aussi d'avoir nommé le témoin. Enfin, on a été léger. L'incident est clos. Il en sera fait mention au procès-verbal, dit M. le Président.

M. Duprez-Lepers dit que les porteurs de bulletins avaient à recevoir 1 franc par candidat élu. Les insignes tricolores au nombre de 113, ont été confectionnés dans la semaine. Le témoin les a remis aux distributeurs de bulletins le dimanche matin.

Sur interpellation de Me Basquin, M. Duprez répond qu'il ignore combien les élections ont coûté.

M. Emile Duvillier dit que lors de l'élection législative, les porteurs avaient ces insignes.

De la foule partent, à gauche, des démentis bruyants, on se croirait au club.

M. Desrousseaux, cafetier au *Pré Catelan*, affirme que l'on ne payait pas en haut, mais en bas ; on n'a jamais payé à boire à personne.

M. Playoust n'a jamais injurié ses adversaires. Il dément formellement tout fait de pression.

M. Julien Seynave, raconte que quand on a ouvert la boîte, tous les scrutateurs étaient là. Le bureau a toujours été occupé. La protestation n'est venue qu'après le dépouillement fini.

M. Desferrets, scrutateur, constate que constamment il y a eu deux membres du bureau, de parti différent, présents.

M. Delescluse, même déposition.

NOUVELLES PLAIDOIRIES

Me Basquin dit qu'il y a eu des orgies scandaleuses. Tous les témoins sont prévenus. Il y a corruption électorale.

L'avocat accuse ses adversaires d'avoir caché le drapeau tricolore le 14 juillet lors de l'élection du 9 janvier, ils ornent leurs porteurs de rosette-tricolore.

Il aborde la question du patronage. Ni M. Dervaux, ni personne, dit-il, n'a voulu détruire ce patronage. A ce propos, M. l'abbé Leroux devait se taire.

Me Basquin établit la part prise dans l'élection par MM. Edouard Leclercq et Fidèle Herbaux. Il les accuse d'avoir promis et fait des dons en vue du succès de la liste réactionnaire.

On a dit que M. Testelin, sénateur, devait présider une réunion électorale, à Tourcoing. Cela était faux. M. Dervaux ne connait pas M. Testelin. On a imaginé la présence de ce sénateur du Nord, afin de pouvoir accréditer l'histoire du vitriol dans les bénitiers.

L'avocat continue en citant l'écart des chiffres des deux listes. Il constate que cet écart est insignifiant, et dû absolument à des manœuvres. Il conclut en invitant le Conseil de préfecture à casser les élections de Tourcoing entachées de fraudes par voie de corruption électorale.

RÉPLIQUE DE Me VANLAER

L'honorable avocat rappelle les opérations électorales ; il établit clairement leur régularité. « Vous avez parlé de libations, de promesses d'argent, dit-il. Vous alléguez des faits de corruption de la part des patrons, mais en définitive qu'avez-vous démontré ?... Rien, absolument rien de positif. C'est donc avec étonnement que j'ai entendu mon adversaire formuler des griefs sans fondement aucun.

Me Vanlaer discute ensuite les imputations relevées par les adversaires dans les réunions privées conservatrices. « Il a pu y avoir des abus !... mais en sommes-nous responsables ?.. Il faut apprécier les moyens employés ; et ne sont pas répréhensibles ! Des témoins ont dit : Nous sommes allés aux réunions. On y a bu gratuitement dans la salle où les orateurs se faisaient entendre, mais sortis de cette salle, il fallait payer les consommations qu'on prenait. »

Y-a-t-il corruption d'électeurs à cela ? N'est-ce pas l'usage à Tourcoing comme ailleurs de faire les réunions électorales dans ces conditions ?..

Venant à l'examen des dons faits par MM. Leclercq et Herbaux, l'avocat en apprécié les motifs et la portée tout à l'honneur de la cause qu'il défend. Si des cadeaux de lingerie, mouchoirs et autres ont été faits aux familles des ouvriers par ces messieurs, c'était après l'élection, le lundi parjuré, alors que la lutte électorale était terminée et que toute influence était devenue inutile.

M. Vanlaer détruit par des faits déjà attestés par les témoins, les allégations des protestataires à propos des vieillards que les Petites Sœurs des Pauvres, auraient conduits au scrutin. Il en démontre la fausseté. Les vieillards sont allés vôter sans le secours et le conseil de personne.

Je viens de passer en revue, termine M. Vanlaer, tous les faits qui nous sont reprochés, et je cherche en vain les fraudes, les irrégularités ! Voyons ! où sont les griefs ? où est la pression ? Votre enquête n'a rien prouvé, rien établi.

PROTESTATION CONTRE LE SCRUTIN DE BALLOTAGE

M. de Praneuf, président du conseil, avant de donner la parole au Commissaire du Gouvernement, expose les griefs formulés contre le scrutin de ballotage.

Me Basquin plaide de nouveau.

Il relève certains passages de la circulaire aux électeurs publiée par M. Debuchy dans la *Gazette de Tourcoing* du 16 janvier, passages relatifs à divers travaux communaux.

Il se plaint de l'intervention de M. Debuchy dans ce second tour.

Il affirme que M. Dervaux n'a pas l'intention de faire établir un collège laïque à Tourcoing.

Me Basquin continue, en prétendant que le bâtiment servant aux Ecoles académiques, rue des Orphelins est une *barraque* et qu'on dépense beaucoup trop d'argent pour entretenir cette barraque.

Pendant qu'il y est, l'avocat conclut à l'invalidation du second tour comme du premier.

Seconde réplique de M. Vanlaer :

Je vais, dit-il, ne faire que quelques mots de réponse. Mon adversaire récrimine parce que M. Debuchy n'est occupé des élections de ballotage. Il déclare acte de pression la communication adressée par le maire de Tourcoing aux électeurs par la voie de la *Gazette*, mais en cela M. Debuchy ne faisait que répondre aux critiques amères et même déplacées faites par M. Dervaux dans le *Petit Nord*, sur les travaux de son administration, critiques dans lesquelles il disait entre autres amabilités, que cette administration était partie *sans rendre ses comptes*.

Me Vanlaer fait lecture de quelques fragments des articles du *Petit Nord* intitulés : *Scandale, clérical, municipal de Tourcoing*.

En présence de ces accusations, on aurait voulu que M. Debuchy, n'usât pas du droit de réponse !... C'est absurde ! M. Debuchy a répliqué par sa circulaire, il a bien fait.

La question est de savoir si la réponse est exacte. Elle l'est.

L'honorable avocat examine dans tous ses détails, l'attitude de M. Dervaux, dans les différentes affaires qu'on reproche à M. Debuchy. Il fait connaître ses palinodies ; combien ses projets sont contradictoires !

M. Dervaux accuse ses collègues du Conseil municipal d'être prodigues des deniers publics, et il demande 298,000 fr. pour frais de grande réparation à l'Hôtel-de-Ville !... C'est dérisoire...

Me Vanlaer révèle encore d'autres faits du même genre.

Me Basquin réplique en reprenant ses précédents arguments.

CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT

La cause est entendue, M. Bouffet, secrétaire-général prend la parole.

Il dit qu'il passera sous silence beaucoup de points insignifiants ; quelques-uns seuls valent la peine d'être relevés.

1e point : Affaire Carron. Il ne s'y arrêtera pas.

2e point : Couleurs tricolores employées par le comité des libertés publiques. M. Bouflet ne reconnaît pas encore à ce procédé, la gravité nécessaire à une discussion fructueuse. De nouveau il passe outre.

3e point : Serrure non-fermée de l'urne de l'Hôtel-Dieu. M. le commissaire du gouvernement dit, qu'il connait M. Seynave, président de ce bureau, et qu'il le juge incapable de toute fraude électorale.

4e point : Sermon de M. l'abbé Leroux dans l'église Notre-Dame, à propos des élections. Il semble établi que ce prêtre s'est borné à dire à son auditoire qu'il fallait faire son devoir. M. le commissaire du gouvernement ne s'étend pas sur ce sujet.

5e point : Le patronage. Cette question a passionné Tourcoing, dit M Bouffet. Il parle de la brochure sur les violations de sépultures, parue avant les élections. Il en démontre l'origine et s'étonne que Tourcoing dont la population est si religieuse ne se soit pas émue plus tôt d'un pareil acte de spoliation de tombeaux.

6me point : Transport en voiture des veillards de l'Hospice au scrutin. C'est de la pression, car il paraît tout probable que les voitures ont été payées par le comité dit des « libertés publiques ». je ne sais pas trop pourquoi.

7e point : porteurs de bulletins dont a majoré le salaire, en raison progressive du nombre des élus. M. le commissaire du gouvernement voit dans ce dernier fait, le flagrant délit de corruption électorale, attendu, dit-il, qu'il résulte delà, que les porteurs ont dû, afin de toucher une somme d'autant plus forte, faire voter leurs parents, amis et connaissances.

M. le commissaire du gouvernement, termine en examinant les incidents des réunions électorales. On y a bu beaucoup de chopes ; ce n'est pas un des moindres griefs contre les élections en question ; ce sont de procédés fâcheux, très-fâcheux, qui sont malheureusement trouvés très-naturels à Tourcoing. « Je vous prie donc, Messieurs, afin que ces procédés ne se renouvellent pas, d'invalider les élections municipales de Tourcoing. »

Même conclusion à l'annulation pour le scrutin de ballottage.

REMISE DU JUGEMENT

M. de Praneuf déclare que l'affaire est mise en délibéré et renvoyée à demain vendredi pour le prononcé de jugement.

L'audience est levée à 9 heures 40 minutes du soir.

Au début de l'audience, le Conseil a prononcé d'abord ses arrêtés SUR LES AFFAIRES MISES EN DÉLIBERÉ DE :

LA BASSÉE. — Par un jugement très longuement motivé, les élections de La Bassée (9 janvier) sont validées pour le premier tour de scrutin.

Pour le scrutin de ballottage (16 janvier), les opérations électorales sont validées.

SALVIGNY. — Validation.

HAUSSY. — Validation.

HOUDAIN-BAVAY. — Validation.

ABANCOURT. — Annulation des élections.

LOMME. — Elections validées.

SOUSCRIPTION POUR L'ERECTION DE MONUMENTS A LA MEMOIRE DES EM. CARDINAUX GIRAUD ET REGNIER.

Au lendemain de la mort de l'Em. cardinal Régnier, nous avons accueilli, dans la *Semaine religieuse*, le désir aussitôt manifesté d'élever, dans notre diocèse, un monument qui rappelât aux générations futures le long et fécond épiscopat que la divine Providence vient de clôre.

Ce projet fut accueilli partout avec une vive satisfaction. Mais en même temps que nous arrivaient les témoignages de cette satisfaction, nous recevions l'expression de regrets bien légitimes. Rien ne rappelle dans notre diocèse la mémoire du cardinal Giraud, à qui nous devons tant de pieux et sages réglements pour la sanctification du clergé et la première impulsion donnée à la fondation des collèges ecclésiastiques, principe de notre relèvement.

La manifestation de ces regrets nous imposait le devoir de les exprimer à l'Autorité diocésaine. Ils furent pris en très-sérieuse considération, et, après en avoir délibéré en conseil, MM. les Vicaires Capitulaires y donnèrent leur assentiment.

Une commission fut aussitôt formée. Sa Grandeur, Mgr l'évêque de Lydda voulut bien en accepter la présidence. M. le comte de Caulaincourt et M. H. Bernard furent nommés vice présidents, M. l'abbé H. Delassus, trésorier, M. G. Champeaux, secrétaire.

Le bureau étant ainsi constitué, MM. les archiprêtres du diocèse, M. Kolb-Bernard, sénateur, Mgr Hautcœur, recteur de l'Université catholique, M. le chanoine Van Drival, M. Ed. Lefort, M. Scalbert, M. Vrau, M. Cavrois, M. Dello